

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2211-1 et suivants,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande présentée par le Comité d'Organisation L'Ornaise, organisant la course cycliste « L'Ornaise », le dimanche 10 mai 2026,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires pour garantir l'ordre et la sécurité publics à l'occasion de cette manifestation,

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 – Le Comité d'Organisation L'Ornaise est autorisée à organiser la course cycliste « L'Ornaise » le dimanche 10 mai 2026 de 09h30 à 11h30.

ARTICLE 2 - L'itinéraire emprunté pour la course, de 09h30 à 11h30, sera le suivant :

- La D 916
- L'Aître Grout
- Le Douet de L'Aulne
- La Pigeonnière
- Le Pont de Goutelles

ARTICLE 3 - Le dimanche 10 mai 2026 de 09h30 à 11h30, la circulation sera interdite dans le sens inverse de la course sur l'itinéraire cité à l'article 2.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 5 - Les agents de la force publique, les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Orne,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le demandeur

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 04/05/2026,

Le Maire,

José COLLADO


